



# Barème honoraires

Mis à jour le 1 juillet 2024

**TVA en vigueur : 20 %**

## HONORAIRES TRANSACTION HABITATION

<b>Montant de la transaction</b>	<b>Taux d'honoraires</b>
<i>Inférieur à 100 000 € inclus</i>	<i>Forfait : 8 000 € TTC</i>
<i>Compris entre 100 001 € et 300 000 € inclus</i>	<i>7 % TTC</i>
<i>Compris entre 300 001 € et 600 000 € inclus</i>	<i>6 % TTC</i>
<i>Compris entre 600 001 € et 1 000 000 € inclus</i>	<i>5 % TTC</i>
<i>Supérieur à 1 000 001 inclus</i>	<i>4 % TTC</i>

*Tranches non cumulatives*

Honoraires à la charge de l'acquéreur, dus en cas de signature d'un acte authentique chez le notaire.

## HONORAIRES TRANSACTION VIAGER

<b>Montant de la valeur libre</b>	<b>Taux d'honoraires sur la valeur libre</b>
<i>Inférieur à 100 000 € inclus</i>	<i>12 % TTC</i>
<i>Compris entre 100 001 € et 300 000 € inclus</i>	<i>10 % TTC</i>
<i>Supérieur à 300 001 inclus</i>	<i>7,2 % TTC</i>

*Tranches non cumulatives*

Honoraires à la charge de l'acquéreur, dus en cas de signature d'un acte authentique chez le notaire.

Les honoraires intervenant dans le cadre d'une vente d'un bien en Viager Mutualisé est fixée selon les accords en vigueur avec les différents fonds d'investissement, ne peut être supérieure à 6 % HT (7,2 % TTC) de la valeur vénale libre expertisée du bien. Cette rémunération est imposée par les fonds d'investissement qui sont pour certains sous contrôle de l'AMF et de l'ACPR.

## HONORAIRES DE RECHERCHE

<b>Montant d'acquisition</b>	<b>Taux d'honoraires sur la valeur libre</b>
<i>Inférieur à 300 000 € inclus</i>	<i>8 000 € TTC (Forfait)</i>
<i>Compris entre 300 001 € et 500 000 € inclus</i>	<i>3 % TTC</i>
<i>Compris entre 500 001 € et 800 000 € inclus</i>	<i>2,5 % TTC</i>
<i>Compris entre 800 001 € et 1 000 000 € inclus</i>	<i>2 % TTC</i>
<i>Compris entre 1 000 001 € et 1 500 000 € inclus</i>	<i>1,5 % TTC</i>
<i>Supérieur à 1 500 001 inclus</i>	<i>1 % TTC</i>

*Tranches non cumulatives*

Honoraires à la charge de l'acquéreur, dus en cas de signature d'un acte authentique chez le notaire.

Les honoraires sont calculés sur la valeur d'acquisition hors frais de notaire. Le montant obtenu sera celui inscrit sur le mandat de recherche. En cas d'acquisition d'un bien à un prix final en dehors de la fourchette déterminée au contrat, les honoraires seront recalculés sur le prix final hors frais de notaire.

## HONORAIRES LOCATION "Bail d'habitation vide ou meublé" (zone très tendue)

Montant total TTC	Locataire	Bailleur
Entremise et négociation		
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	12 € / m2	Un mois de loyer HC ou 15€ /m2 si mise en gestion
Etat des lieux d'entrée	3 € / m2	
Etat des lieux de sortie		
Parking / Box	Un mois de loyer CC	Un mois de loyer CC

CC = Charges comprises

Article 5 loi 1989 : "La rémunération des personnes mandatées pour se livrer ou prêter leur concours à l'entremise ou à la négociation d'une mise en location d'un logement,[...] est à la charge exclusive du bailleur, à l'exception des honoraires liés aux visites, constitution du dossier, rédaction du bail et à l'état des lieux

## HONORAIRES LOCATION "locaux commerciaux ou professionnels"

### Taux d'honoraires sur le loyer annuel HT

HT	TTC
30,00%	36,00%

Honoraires à la charge du preneur

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE "Habitation"

### Formule CLASSIQUE

Valeur locative mensuelle charges comprises du parc immobilier en gestion	Taux d'honoraires sur loyer CC perçus	
0 € à 1 600 €	5,84 % HT	7 % TTC
1 601 € à 2 200 €	5 % HT	6 % TTC
Au-delà de 2 200 €	4 % HT	4,8 % TTC

### Formule PREMIUM

Formule Classique + Règlement des charges de copropriété  
Gestion de la relation avec le syndic  
Edition des projets de déclaration foncier

Valeur locative mensuelle charges comprises du parc immobilier en gestion	Taux d'honoraires sur loyer CC perçus	
0 € à 1 600 €	7 % HT	8,4 % TTC
1 601 € à 2 200 €	6 % HT	7,2 % TTC
Au-delà de 2 200 €	5 % HT	6 % TTC

Honoraires à la charge du bailleur

CC = Charges comprises

Un bailleur confiant plusieurs logements, en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés, dans le cadre d'un ou plusieurs mandats de gestion conclus avec BLG PATRIMOINE, bénéficiera du taux d'honoraire d'honoraires correspondant au barème ci-dessus, en corrélation avec la composition de son parc

## HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE "locaux commerciaux et professionnels"

<b>Box et parking</b>	7,5 % HT	9 % TTC
<b>Locaux commerciaux ou professionnels</b>	6 % HT	7,2 % TTC

Honoraires à la charge du bailleur

CC = Charges comprises

Un bailleur confiant plusieurs logements, en son nom propre ou par l'intermédiaire d'une ou plusieurs sociétés, dans le cadre d'un ou plusieurs mandats de gestion conclus avec BLG PATRIMOINE, bénéficiera du taux d'honoraire d'honoraires correspondant au barème ci-dessus, en corrélation avec la composition de son parc

## HONORAIRES DE GESTION VIAGER

<i>Valeur vénale</i>	<i>Taux annuel HT</i>	<i>Taux annuel TTC</i>
Inférieur à 250 000 €	580 € (forfait)	696 € (forfait)
De 250 001 € à 500 000 €	0,22%	0,26%
De 500 001 € à 1 000 000 €	0,20%	0,24%
De 1 000 000 € à 1 500 000 €	0,17%	0,20%
De 1 500 001 € à 2 000 000 €	0,15%	0,18%
De 2 000 001 € à 3 000 000 €	0,12%	0,14%
De 3 000 001 € à 5 000 000 €	0,09%	0,11%
Supérieur à 5 000 001 €	0,07%	0,08%

Honoraires à la charge du propriétaire ou par le nue-propriétaire (selon mode de détention)

Le taux d'honoraires de gestion "Viager" est calculé sur la base de la valeur vénale déterminée par l'édition d'un rapport d'expertise établi par un expert immobilier tiers (dans le cadre d'une détention par un propriétaire institutionnel ) ou par la présentation d'estimations réalisés par des agences immobilières (dans le cadre d'une détention par un propriétaire particulier)

## HONORAIRES DES PRESTATIONS DE GESTION NON INCLUSES

Suivi des travaux si supérieurs à 4000 € TTC	2 % du montant des travaux
Lettre de rappel et 1ère relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	Montant du recommandé
Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	Forfait suivi administratif du contentieux 180 €
Conseil et expertise pour prestations exceptionnelles auprès de tiers (commission de conciliation, procédure, conseil juridique)	Taux horaire
Avenant au bail	200 €
Représentation éventuelle aux assemblées générales (Heures ouvrables / Au-delà	Taux horaire
Assurance Loyer Impayé	2 % des loyers CC
Assurance Propriétaire non occupant	165 € / an

## TAUX HORAIRE

Heures d'ouverture	Hors heures d'ouverture
130 € HT	160 € HT

*Les horaires d'ouverture s'entendent du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h30*

Médiateur de la Consommation : AME Conso, 11 Place Dauphine - 75001 PARIS

Aucun honoraire, aucun frais, de quelque nature que ce soit (publicité...) n'est dû avant la conclusion d'un contrat.